

## **REPENSER L'ACTIVITE HUMAINE**

*Ce message destiné aux Etats généraux du chômage et de l'emploi, organisés par le [Mouvement National des Chômeurs et des Précaires](#) à Paris les 5 et 6 mars 1988, avait été enregistré par le père Joseph Wresinski avant l'opération qu'il subît en février de la même année. Après son décès, le 14 février, les organisateurs des Etats généraux décidèrent de diffuser ce message lors de leur séance d'ouverture.*

*En cette période où, suite notamment à la pandémie du Covid 19, de nombreuses personnes sont précipitées dans le chômage, ce texte invite à repenser l'activité humaine de manière à permettre à chaque être humain d'avoir accès au travail et à la dignité qu'il confère, et, simultanément, à la culture lui permettant de participer pleinement à la vie de la Nation.*

### **I - DROIT AU TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME**

L'importance des Etats Généraux du Chômage et de l'Emploi, des questions qui y seront débattues est évidente. Ils compteront pour les travailleurs et travailleuses actuellement sans emploi ou menacé d'en être privés. Mais bien au-delà, ils compteront pour toute une société aujourd'hui au défi de repenser l'égalité du droit au travail et à la participation dans le cadre de la réalisation de l'ensemble des Droits de l'Homme. Ces Etats Généraux auront, en effet, valeur de progrès dans la mesure où ils sauront examiner les réalités du droit au travail dans le contexte de l'indivisibilité de l'ensemble des libertés et des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Où en sommes-nous à cet égard ?

### **II - L'INSUFFISANCE D'UN "TRAITEMENT DU CHOMAGE"**

Dans une société où de gagner sa vie par le travail était progressivement devenu le principal moyen - le moyen quasi absolu - de manifester sa dignité d'homme et de citoyen, nous n'avons nullement veillé, pendant plusieurs décennies, à ce que le droit à l'occupation professionnelle soit concrètement assuré jusqu'au plus bas de l'échelle sociale. Plus grave, au pied de l'échelle étaient également inaccessibles les systèmes de sécurité permettant aux chômeurs de garder leur statut de travailleur et une protection pour leur famille. Ces manques de garantie, qui existaient avant le ralentissement et les grandes mutations économiques, ont permis qu'avec la progression du chômage de longue durée, particulièrement parmi les hommes et les femmes les moins qualifiés et parfois illettrés, progressa aussi l'état d'exclusion du statut et des droits acquis des travailleurs.

On peut dire qu'aujourd'hui, le nombre des intéressés augmentant, les failles dans notre application des Droits de l'Homme reconnus par la Constitution sont devenues plus visibles. Elles choquent de plus en plus l'opinion qui les avait ignorées pendant quelques décennies. Aussi, aujourd'hui, il ne peut plus être question d'un "traitement du chômage". Puisque n'importe quel "traitement" ad hoc, temporaire, par le moyen d'un "travail minimum" ou d'une

formation technique qui ne donne pas accès au marché de l'emploi ni à la participation, ne contribue pas à rétablir des droits.

### **III - LE DOUBLE DEVOIR DE L'ETAT : ASSURER LE DROIT AU TRAVAIL EN MEME TEMPS QUE LE DROIT A LA CULTURE**

Il restera toujours vrai que la création d'emplois et la mise en place de moyens de formation professionnelles d'envergure demeurent un devoir absolu de l'Etat. Ce devoir ne peut pas continuer de dépendre de la seule bonne volonté ou de l'idéologie de tel ou tel parti au pouvoir. Il faut un consensus national qui ne permette plus de faire du chômage l'enjeu de rivalités politiciennes changeantes.

Mais il faut aussi un autre consensus de la nation, pour ce qui concerne la valorisation réelle du temps où les travailleurs n'auront pas d'emploi. Des fonctionnaires, des employés, des cadres, des instituteurs, des travailleurs indépendants parlent de plus en plus de la nécessité, dans la vie professionnelle moderne, d'années sabbatiques, de temps de recyclage libre, de mise en congé volontaire... Ils revendiquent et obtiennent avec raison ce temps destiné non pas du tout à une formation plus poussée dans leur champ professionnel strict, mais à un élargissement significatif de leur formation culturelle plus générale.

Ainsi, ceux qui sont encore dans la course pour la participation la plus large à la vie économique de demain ne se trompent pas sur l'exigence de base que représente un enrichissement culturel solide. Malheureusement, ce moyen, plus nécessaire encore aux chômeurs de longue durée, qui sont souvent déculturisés ou trop peu cultivés, leur manque totalement. La culture au sens large est ce dont, d'une manière générale, le monde ouvrier a toujours été privé. Il a dû se bâtir et sortir de la pauvreté à la force de ses poignets et grâce à son organisation. Les travailleurs en grande pauvreté n'ont pas cette possibilité. La culture est désormais pour eux un besoin et un droit absolus.

Aussi, un second devoir inexorable de l'Etat est de mieux asseoir les droits et libertés de l'homme, en prenant les mesures pour que le temps de chômage, lorsqu'il ne peut être évité, soit transformé en un temps sabbatique. En un temps où les intéressés puissent réellement se ressourcer, acquérir des formations, maîtriser de nouvelles techniques mais surtout, à travers tout cela, acquérir une culture universelle qui leur a toujours manqué pour obtenir une situation d'égalité, dans la vie économique et dans la vie tout court.

### **EN CONCLUSION**

Lutter pour que chacun ait du travail de valeur et puisse avoir l'honneur d'être considéré comme un travailleur de rang est un combat essentiel. Mais justement, pour réussir ce combat de fond, il faut en même temps lutter avec opiniâtreté pour que le temps parfois temporairement inévitable du chômage soit ce temps sabbatique de l'avancée humaine et culturelle. Le temps de la formation la plus vaste, y compris celle à la participation syndicale, politique et religieuse et à la création artistique.

Aussi, le Mouvement International ATD Quart Monde demande-t-il aux Etats Généraux du Chômage et de l'Emploi d'exiger, pour les chômeurs de longue durée, pour tous les chômeurs et pour tous les travailleurs de niveau de formation modeste et menacés de chômage, le droit à la culture. D'exiger que des mesures significatives soient prises pour que le double droit au travail et à la culture soit ancré de façon irréversible dans les devoirs de l'Etat.

Joseph Wresinski  
Février 1988